



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 30 octobre 2018

Service Aménagement,  
Biodiversité, Eau  
Police de l'Eau

**Horticulture CASPAR**

Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

**Monsieur Laurent CASPAR**  
**24, rue des Prés**  
**57600 MORSBACH**

Affaire suivie par **Pascal ANDRES**

pascal.andres@moselle.gouv.fr

03 87 28 33 42

**Objet :** Dossier de déclaration concernant la construction d'une ombrière sur le « Morsbach » sur la commune de MORSBACH.  
Courrier de non-opposition à la réalisation des travaux.

**Réf :**

**P.J :** 1 récépissé de dépôt de dossier de déclaration  
1 copie arrêté du 13/02/2002 de prescriptions générales

Monsieur,

Vous avez transmis à mon service un dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Construction d'une ombrière sur le « Morsbach » sur la commune de MORSBACH.**

Ce dossier a été enregistré sous le numéro CASCADE 57-2018-00376, puis a été jugé incomplet et a fait l'objet d'un courrier de demande de compléments en date du 3 septembre 2018.

Après examen des compléments que vous avez transmis, je vous informe que votre dossier est maintenant considéré comme étant complet sur la forme et régulier sur le fond au titre de la loi sur l'eau, et je vous prie de trouver ci-joint le « récépissé de dépôt de dossier de déclaration » clôturant son instruction administrative, ainsi qu'une copie de l'arrêté du 13/02/2002 fixant des prescriptions générales applicables aux types de travaux que vous envisagez à proximité d'un cours d'eau.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois, et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de MORSBACH, où cette opération sera réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'V' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

VALÉRIE ANTOINE-POTIER

**Copie pour information :**

- ARTELIA  
Agence de METZ  
Immeuble ECOTECH  
3, rue Marconi  
57070 METZ